

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BUSSAC-SUR-CHARENTE

En exécution de la délibération du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération (CDA) de Saintes en date du 6 juillet 2021, le dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Bussac-sur-Charente sera mis à disposition du public :

Du lundi 2 aout 2021 à 9h00 au vendredi 3 septembre 2021 à 17h00

La modification simplifiée a pour objet l'adaptation du règlement de la zone 1 AU et de l'OAP sur la zone « Aux Bacheliers » afin d'assurer la cohérence d'aménagement de la zone en lien avec l'implantation d'une résidence pour personnes âgées autonomes, la modification du règlement de la zone A afin d'adapter la règle sur les toitures des bâtiments agricoles, la reconsidération de l'emplacement réservé n°6 et la correction d'une erreur matérielle.

L'ensemble des pièces du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de Bussac-sur-Charente est consultable :

- en **version informatique** sur le site internet de la CDA de Saintes <http://www.agglo-saintes.fr>
- en **version papier** au siège de la CDA de Saintes, 4 avenue de Tombouctou à Saintes aux jours et heures d'ouverture soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 et à la mairie de Bussac-sur-Charente, 139 route du Val de Charente, aux jours et heures d'ouverture soit du 02/08 au 27/08 le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h00 et à partir du 30/08 le lundi de 9h00 à 12h00 et le mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 13h30 à 17h30.

Pendant la durée de la mise à disposition, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur les **registres papiers** mis à sa disposition à l'accueil du siège de la CDA de Saintes et à la mairie de Bussac-sur-Charente ;
- par **voie postale** en adressant un courrier à l'attention du Président de la CDA au siège de la CDA de Saintes (4 avenue de Tombouctou, CS 90316, 17108 Saintes cedex), à faire parvenir avant la fin de la mise à disposition, en précisant l'objet "Modification simplifiée n°1 du PLU de Bussac-sur-Charente" ;
- par **courrier électronique** à l'adresse suivante : consultation-plu@agglo-saintes.fr en précisant l'objet "Modification simplifiée n°1 du PLU de Bussac-sur-Charente"

A l'issue de la mise à disposition du public, un bilan sera dressé par M le Président de la CDA de Saintes avant de soumettre le dossier, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées et des observations du public, à l'approbation du conseil communautaire.